



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2022

Délibération n° 07

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le 25/11/2022

ID : 077-217701226-20221121-DEL_21NOV22__7-DE

Date de convocation
10.11.2022

Date d'affichage
16.11.2022

Nombre de
Conseillers

en exercice : 35

présents : 22

votants : 33

Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – M. B. ZAOUI – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUNBI NGAMO – Mme KD. ILLMANN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme M. GOTIN par Mme C. LAFONT – M. F. BOURDEAU par M. G. GEOFFROY – Mme M. GEORGET par Mme MM. SALLES – Mme C. KOZAK par M. JM. GUILBOT – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par M. Dominique VIGNEULLE – M. Y. LERAY par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIAN par M. G. ALAPETITE – Mme H. KIRCALI par Mme F. SAVY – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX

Absents

Mme A. MEJIAS – M. D. ROUSSAUX

Monsieur Paul PELLOUX a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 311-1 et suivants et L. 313-1, L. 331-1 et suivants, L. 411-1 et suivants et L. 415-1,

VU les décrets d'application du Code général de la Fonction Publique qui ont défini les conditions de recrutement et de rémunération des différents cadres d'emplois des filières Sanitaire et Sociale, Culturelle, Technique, Administrative, Sportive, Animation et de la Police Municipale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le budget de la Commune,

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le 25/11/2022

ID : 077-217701226-20221121-DEL_21NOV22__7-DE

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des effectifs, suite à des mouvements de personnel au sein des services municipaux,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal selon les modalités fixées en annexe.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 novembre 2022


Le Maire
Guy GEOFFROY



Le secrétaire de séance
Paul PELLOUX



Pour : 33
Contre : -
Abstentions : -